

Compte rendu de Conseil municipal du 5 avril 2018

Membres en exercice : 19

Présents : 12

Excusés : DANO Caroline (pouvoir V. BERNARDEAU), MIETTON Céline (pouvoir P. JOUBERT), TRUDELLE Jacky (pouvoir M. GACIOCH).

Absents : RENAUD Eric, BAILLON Anaïs, AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kévin.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CULLER.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
82 – 78, Place de l'Hôtel de Ville Sect. A 81, A 82, A83	Bâti	573 m ²
16, rue Piot Sect. AI 144, AI 146	Non bâti	83 m ²
18 et 18 B, rue Piot Sect. AI 95, AI 148	Bâti	47 m ²

BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Le budget primitif est exposé par M. le maire de manière détaillée. La section de fonctionnement enregistre cette année encore une réduction des recettes réelles (1 624 988 €), due essentiellement à la réduction des dotations de l'Etat et s'équilibre à 1 848 947,41 €, dont 1 471 019,90 € de dépenses réelles. Un virement d'ordre de 353 483,09 € vient abonder les recettes en section d'investissement, dont l'équilibre s'établit à 1 150 354,52 €. Les opérations d'équipements sont prévues pour un montant global de 660 427,51 €. Le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 de la commune tel que présenté.

BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE D'EAU

Le budget, présenté par chapitre, s'équilibre pour un montant global de 429 117,36 € en section d'exploitation et 246 811,42 € en section d'investissement, dont 219 561,37 € affectés aux dépenses d'équipement. Le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif du service d'eau tel que présenté.

BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL DES ECOLES

Le budget du lotissement communal des écoles est voté à l'unanimité pour un montant de 366 007,73 € en section de fonctionnement et de 242 768,23 € en section d'investissement, incluant pour chacune de ces sections les écritures de stock correspondantes.

BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL DE L'ANCIEN STADE

Le budget du lotissement communal de l'ancien stade est voté à l'unanimité pour un montant de 378 916,75 € en section de fonctionnement et de 389 282,50 € en section d'investissement, incluant pour chacune de ces sections les écritures de stock correspondantes.

TAUX COMMUNAUX 2018

Monsieur le Maire rappelle l'impact budgétaire de la réduction des dotations de l'Etat pour la cinquième année consécutive, réduisant de 100 000 € la capacité d'autofinancement de la commune,

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (12 pour, 3 abstentions), de relever de 1,5 % les taux des trois taxes, soit :

- 15,10 % pour la taxe d'habitation,
- 20,82 % pour la taxe foncière sur le bâti,
- 55,88 % pour la taxe foncière non bâti.

Soit un produit fiscal attendu de 562 291 €.

Séance levée à 22h40